

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 759

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 759 24 janvier 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année (1985): 60 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Edmond Kaiser

759

Domaine public

L'œil de Washington

L'économie a quelque chose de plus franc que la politique: les rapports de force y apparaissent en général plus manifestes, souvent même dans toute leur brutalité. Ce qui rend très difficile une absence de parti pris, et presque intenable une position de neutralité. Ainsi, tandis que la Suisse diplomatique sauve assez bien la face, notre politique économique extérieure a davantage de peine à se mouvoir dans le milieu — ou en dehors — du champ d'affrontement des grandes puissances.

Il ne nous reste dès lors qu'une politique économique à suivre, celle qui a prévalu pendant les hostilités de la Deuxième Guerre mondiale: la Suisse a clairement choisi son camp, mais n'oublie pas de faire certaines concessions à «l'ennemi». Ainsi, la semaine dernière a vu la conclusion de l'accord sur le rééchelonnement de la dette extérieure polonaise, aux termes de négociations interrompues après le 13 décembre 1981 à l'instigation des Etats-Unis, et reprises grâce notamment aux efforts de la Suisse. Voilà pour la concession, non négligeable il faut le reconnaître.

Mais dans le même temps, en rechignant un peu et en gémissant discrètement, la Suisse se conforme aux dernières injonctions américaines, qu'elles émanent des services de contre-espionnage industriel ou du ministère US du commerce. Comment faire autrement, vu le rapport de forces? Et qui oserait fâcher un partenaire commercial de cette importance, à l'heure où la balance commerciale Suisse-USA accuse de nouveau un net excédent en notre faveur, après avoir présenté pendant une douzaine d'années un excédent négatif?

Or donc, la Suisse a commencé par s'aligner sur les directives du «Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations» (Cocom), qui regroupe la quasi-totalité des pays membres de

l'OTAN et le Japon. Cette organisation surveille les ventes à l'Est de produits mettant en œuvre des technologies avancées. Bien qu'elle respecte la consigne de boycott pour les marchandises frappées d'interdiction d'exportation à destination de l'URSS notamment, la Suisse passe pour une plaque tournante du «commerce interdit». Et plusieurs entreprises helvétiques, principalement neuchâteloises, figurent sur la liste noire du Cocom, où la Suisse est plutôt bien représentée. Personne n'a oublié l'affaire Fawag.

Comme si cela ne suffisait pas, le Ministère américain du commerce a décidé d'accorder, dès le 1^{er} janvier de cette année, une dispense de taxe aux entreprises américaines exportant par l'intermédiaire de leurs filiales implantées dans certains pays, au nombre desquels la Suisse ne figure pas. Et cela malgré des interventions à tous les niveaux. On ne mesure pas encore exactement les conséquences de ce nouveau diktat américain, inspiré par la méfiance du Pentagone et le néo-protectionnisme reaganien. Pour sa part, le Conseil fédéral prend ses précautions dans son dernier Rapport annuel sur la politique économique extérieure: «Les efforts américains destinés à renforcer et à intensifier le contrôle à l'exportation de technologies stratégiques importantes laissent présager des dangers d'une discrimination de la Suisse face aux pays de l'OTAN en matière d'octroi de licences d'exportation américaines.»

Et le fait que ni la Grande-Bretagne, ni l'Italie, ni le Liechtenstein ne figurent parmi les vingt-trois pays «agréés» pour l'implantation de sociétés de vente ne consolera pas les cantons de Saint-Gall ou de Neuchâtel, qui ont fait des efforts particuliers pour attirer de telles sociétés.

Ingrats Américains. Difficile neutralité. Tout un courant à remonter, et une image à corriger. Changer de ministre de l'Economie publique et extérieure dans ces conditions? Vous n'y songez pas, vous non plus.

Y. J.